MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

CRÉ Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

LES ASSURANCES PERSONNELLES

On commence tous quelque part…

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

DÉROULEMENT

Bloc A. Mise en train

Bloc B. La gestion du risque personnel

Bloc C. Notions de base de l'assurance

…. *pause*

Bloc D. Assurances de personne (Assurance-vie)

Bloc E. Assurances de personnes (Assurances en cas de maladie et d'invalidité)

…. *pause*

Bloc F. Assurances auto et habitation

Bloc G. Comment se procurer de l'assurance

L'atelier sera ponctué d'exercices et de réflexions vous amenant à vous questionner sur votre propre situation.

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOC A: MISE EN TRAIN

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

Que pensez-vous de l'assurance?

Exercice collectif

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

QUE PENSEZ-VOUS DE L'ASSURANCE?

Moi, je suis un positif! Je n'aime pas penser que les choses vont mal tourner. Et puis, les assureurs, ils font de l'argent sur la peur du monde!

Moi, je suis prévoyante. Mais comme je ne peux tout prévoir, je préfère me payer de l'assurance pour avoir l'esprit tranquille.

ÉVITER ou UTILISER l'assurance : Faites-le test!

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

OBJECTIFS DU MODULE

- Acquérir des notions de base sur la gestion du risque dans la vie personnelle
- Savoir reconnaître les risques/situations qui peuvent être assurés
- Comprendre les divers types d'assurance personnelle :
  - Assurances de personne
  - Assurances auto et habitation
- Savoir évaluer ses besoins d'assurance
- Savoir comment acheter les produits d'assurance qui nous conviennent (produits, assureurs, courtiers d'assurance)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOC B: LA GESTION DU RISQUE PERSONNEL

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

CONTENU

1. Quelques notions sur le risque
2. Les liens entre RISQUE et ASSURANCE (exercice)
3. Quels sont les risques qui vous préoccupent? (exercice personnel)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

Le risque, c'est quoi?

Exercice collectif

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

En somme, le risque, c'est la probabilité
qu'une situation imprévisible et ses conséquences arrivent.

D'accord, mais les risques ne sont pas tous égaux tout de même!

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

CE QUI DIFFÉRENCIE LES RISQUES

CONSÉQUENCES

Si un événement imprévu survient, les conséquences seront-elles importantes ou sans importance (au plan financier surtout)?

PROBABILITÉ

Cet événement a-t-il de fortes probabilités de se produire ou au contraire une très faible probabilité?

CONTRÔLE

Avez-vous le contrôle ou non sur le fait que cet événement survienne ou sur ses conséquences?

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

EXEMPLES

Risque	Conséquence	Probabilité	Contrôle
La mort			
Une maladie qui vous empêche de travailler pendant six mois			
Un accident de voiture			
Un tremblement de terre			

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

EXEMPLES

Risque	Conséquence	Probabilité	Contrôle
La mort	$$$ pour ses survivants à charge	Chaque jour : faible (dépend de l'âge)	aucun
Une maladie qui vous empêche de travailler pendant six mois	$$ pour soi-même et ses personnes à charge	Faible (dépend de l'état de santé)	faible (habitudes de vie)
Un accident de voiture	$ pour soi-même	faible	Moyen (habitudes de conduite)
Un tremblement de terre	$$$ (dommage important à la maison)	très faible (selon la région)	aucun

ET PUIS?

Ce n'est pas le moment de paniquer… si vous identifiez bien vos risques et leurs conséquences, vous pourrez commencer à prendre des mesures pour réduire leur impact.

Vos projets.
Nos ressources.

CE QUI DIFFÉRENCIE LES RISQUES

Réduire le RISQUE

Réduire la probabilité qu'un événement survienne.

Exemple :
déneiger les escaliers pour éviter qu'une personne tombe

Réduire les CONSÉQUENCES

Réduire l'impact d'un événement

Exemple :
prendre une assurance voyage au cas où on serait malade en voyage et que ça coûtera très cher

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

Quels sont vos risques personnels qui vous préoccupent le plus?

feuille de travail personnel

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOC C: NOTIONS DE BASE DE L'ASSURANCE

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

CONTENU

1. Qu'est-ce que l'assurance?
2. Mots clés de l'assurance
3. Les grandes familles d'assurance

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE?

- L'assurance est un outil financier pour diminuer l'impact de certains événements
  - Événements plus difficilement prévisibles
  - Qui peuvent avoir un impact important sur la situation financière d'une personne, d'une famille ou d'une entreprise
    - Décès
    - Invalidité, maladies graves, accidents
    - Feu, eau, dommages accidentels, vol
    - Responsabilité civile et professionnelle
- L'assurance est une façon de se protéger contre un risque (et de dormir tranquille!)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

L'ASSURANCE : UNE PROTECTION

L'assurance protège contre les pertes potentielles à la suite d'un événement en payant une indemnité qui réduit la perte.

Événement	Perte	Produit d'assurance	Indemnité
Décès	Perte de revenus pour ma famille	Assurance vie	Paiement d'un montant prédéterminé aux bénéficiaires
Accident de voiture	Frais de réparation élevés	Assurance auto	Remboursement des frais de réparation
Invalidité	Perte de revenus d'emploi	Assurance invalidité	Paiement d'un revenu mensuel
Feu	Frais de remplacement de certains biens	Assurance habitation	Remplacement des biens endommagés

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MOTS CLÉS DE L'ASSURANCE (1)

- Police : contrat qui indique ce qui est couvert et les prestations que vous pouvez recevoir
- Titulaire de police : personne qui détient la police
- Assuré ou bien assuré : personne ou bien qui est protégé par la police (ex.: vous ou votre maison)
- Risque assuré : un événement qui survient et qui donne droit à une indemnisation (ex.: une maladie)
- Indemnisation : montant versé pour une perte résultant d'un événement assuré (ex.: prestation pour perte de revenus à la suite d'une maladie)
- Prime : montant que vous payez pour acheter une assurance

Vos projets.
Nos ressources.

MOTS CLÉS DE L'ASSURANCE (2)

- La police d'assurance (le contrat) décrit :
  - **la couverture**
    - › les risques/événements qui donnent droit à une indemnité
    - › les pertes et dommages couverts
    - › le montant maximum qui sera payé par l'assureur
  - **la durée :** la période de validité de la police
  - **la franchise :** le montant que vous payez avant que l'assureur vous dédommage pour le reste (ex. : une franchise de 250 $ sur votre assurance auto signifie que les premiers 250 $ de frais de réparation ne sont pas remboursés par l'assureur en cas d'accident)
  - **les exclusions :** tous les événements, les pertes et les dommages non couverts

Vos projets.
Nos ressources.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE

Les titulaires de police paient des primes en fonction de ce qu'ils veulent assurer

Compagnie d'assurance

- Évalue ce qui peut être assuré
- Établit les primes selon ce qui sera assuré
- Perçoit les primes
- Évalue les demandes de réclamations
- Paie les indemnités
- Doit maintenir des fonds suffisants pour assumer les risques couverts

Au décès de Robert, paie le montant prévu à ses enfants

Lors de l'accident d'auto de Maxime, rembourse les frais de réparation

Paie un montant chaque mois à Marie qui se bat avec un cancer du sein

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

TYPES D'ASSURANCES PERSONNELLES

1. Sur la personne
   - Assurance vie (décès)
   - Assurance maladie
   - Maladies graves
   - Soins de longue durée
   - Voyage
   - Invalidité
2. Biens et responsabilité
   - Assurance auto (accident, responsabilité)
   - Assurance habitation (feu, vol, dommages accidentels, responsabilité)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BLOC C. NOTIONS DE BASE DE L'ASSURANCE

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

Avant d'aller plus loin…

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOC D: LES ASSURANCES DE PERSONNE

1. ASSURANCE VIE

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

CONTENU

1. Fonctionnement de différents types d'assurance vie
2. Règles importantes sur la désignation de bénéficiaire
3. Régimes publics qui paient des indemnité au décès
4. Assurance vie offerte par la MMFQ
5. Évaluer ses besoins d'assurance vie (exercice)
6. Faire une demande d'assurance vie

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

ASSURANCE VIE

- Pour protéger une ou des personnes contre des problèmes financiers au décès d'une personne assurée
  - Au décès de la personne assurée, un montant (le capital assuré) est versé au bénéficiaire
- La personne assurée peut être
  - Vous-même
  - Votre conjoint
  - Vos enfants
  - Toute personne envers qui vous avez un intérêt d'assurance (dont le décès pourrait vous causer un préjudice grave), par exemple, votre ex-conjoint s'il vous paie une pension alimentaire

ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

- Protection pendant une période déterminée,
  par exemple 10 ans
- Paiement d'une prime, souvent uniforme, tout au long de la période d'assurance
- Le renouvellement peut être aussi garanti (sans autre exigence médicale)
- La prime reflète le risque de décéder à l'âge où vous prenez de l'assurance ou l'âge au renouvellement
- À la fin de la période d'assurance, les primes et l'assurance cessent
  - Si vous décédez après la période d'assurance, aucune prestation n'est payable

ASSURANCE VIE PERMANENTE

- Assurance vie permanente
  - Protection pendant toute la vie de l'assuré, avec ou sans valeur de rachat
  - Prime uniforme payable pendant toute la vie ou pendant une période de temps seulement (par exemple 20 ans)
  - Peut accumuler une valeur de rachat
    - Si vous retirez toute la valeur de rachat, votre police sera annulée
    - Vous pouvez retirer jusqu'à 90 % de la valeur de rachat sans annuler votre police d'assurance (vous devrez rembourser)
    - La valeur de rachat tient lieu d'épargne
    - Une partie du montant est imposable
- Assurance vie universelle
  - Assurance vie permanente + un compte de placement

ASSURANCE CRÉDIT (VIE)

- L'assurance hypothèque et l'assurance crédit sont des variantes de l'assurance vie
- Bénéficiaire : le prêteur
- Parfois obligatoire pour obtenir un prêt
- Au moment du décès d'une personne assurée
  - Paie le solde de l'hypothèque
  - Paie le solde d'une marge de crédit
  - Paie le solde du prêt
  - Paie le solde de la carte de crédit
- Les primes ne changent pas ou peu durant la durée de l'assurance même si le solde du prêt diminue

Vos projets.
Nos ressources.

BÉNÉFICIAIRE

- Les bénéficiaires peuvent être
  - Révocables : vous pouvez changer le bénéficiaire sans son consentement
  - Irrévocables : le consentement du bénéficiaire est requis pour effectuer un changement
- La prestation d'assurance vie est non imposable
- Bénéficiaire mineur
  - Nommer un administrateur ou une fiducie
- Succession comme bénéficiaire (ou absence de bénéficiaire)
  - Le montant sera versé à la succession et sera assujetti aux règles de la succession

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

EXCLUSIONS FRÉQUENTES

- Décès causé par une maladie dont vous avez souffert dans les 12 mois précédant l'assurance
- Suicide au cours des deux premières années d'assurance
- Décès causé par une insurrection, une émeute, une guerre

Prenez le temps de lire votre contrat d'assurance!

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

VOTRE ÉPARGNE, EN CAS DE DÉCÈS

- REER
  - Si le bénéficiaire est le conjoint marié ou le conjoint de fait (après 1 an de vie commune), peut être versé au REER du conjoint sans payer d'impôt
  - Si payé à la succession, imposable dans la dernière déclaration du défunt
- Régimes de retraite agréés
  - Le conjoint marié ou le conjoint de fait (après trois ans de vie commune) est automatiquement le bénéficiaire
  - Transfert dans compte retraite du conjoint : non imposable
  - Aucun conjoint : sommes versées aux bénéficiaires ou à la succession, imposable dans la dernière déclaration du défunt
- CELI
  - Payé à la succession, non imposable

RÉGIMES PUBLICS

Si vous êtes couvert par ces régimes…

- Régime des rentes du Québec (RRQ)
  - Conjoint survivant : selon votre participation au RRQ et la situation familiale, indemnité maximale varie de 623 $ à 846,94 $ par mois
  - Frais funéraires, maximum de 2 500 $
- Décès dans un accident de la route
  - Indemnité de la Société d'assurance automobile du
  - Québec pour le conjoint, les enfants ou la succession (varie de 31 000 $ à 345 000 $ selon la situation et l'âge des survivants)
- Décès dans un accident du travail
  - Indemnité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail au conjoint (max. 2 222,37 $/mois pour 12 à 36 mois) et aux enfants mineurs survivants (512 $/mois) et enfants étudiants de moins de 25 ans (18 358 $ à 101 961 $ selon la situation)

NOTE : ces renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Il faut s'en remettre à chaque organisme pour les détails exacts.

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE VIE OFFERTE PAR LA MMF

- Assurance vie sur votre prêt
  - Le solde de votre prêt au moment du décès sera versé MMF(Québec)
  - Durée du contrat = durée du prêt
  - Peut couvrir plus d'une perso[illegible]olidaires du même prêt
  - La prime est versée [illegible]ntant à la signature de la demande d'assurance
  - Vous [illegible]ier être en bonne santé (apte à faire votre travail)

CES TROIS PAGES DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉES SELON LE PROGRAMME RETENU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE VIE OFFERTE PAR LA MMF

- Assurance vie sur votre prêt (suite)
  - Durant les 12 premiers mois d'assurance, le contrat ne couvre décès lié à un problème de santé dont vous auriez souffe des 12 mois précédant la date d'effet de l'assuranc

Au cours des 12 mois avant le début de l'assurance	Au cours des 12 mois après l de l'assuran	ècès couvert ou non
Problème de coeur	Décès à cause d coeur	Non couvert
Problème de coeur	D cancer non lié au e coeur	Couvert
Problème de coeu	de décès	Tout décès qui survient après 12 mois est couvert

CES TROIS PAGES DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉES SELON LE PROGRAMME RETENU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE VIE OFFERTE PAR LA MMF

- Assurance vie temporaire
  - Assurance vie supplémentaire pour un ___ années
  - Vous devez remplir un court re de bonne santé
  - L'assurance peut lée après ___ années sans remplir de nouveau q

CES TROIS PAGES DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉES SELON LE PROGRAMME RETENU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BLOC D. LES ASSURANCES DE PERSONNE (ASSURANCE VIE)

Vos projets.
Nos ressources.

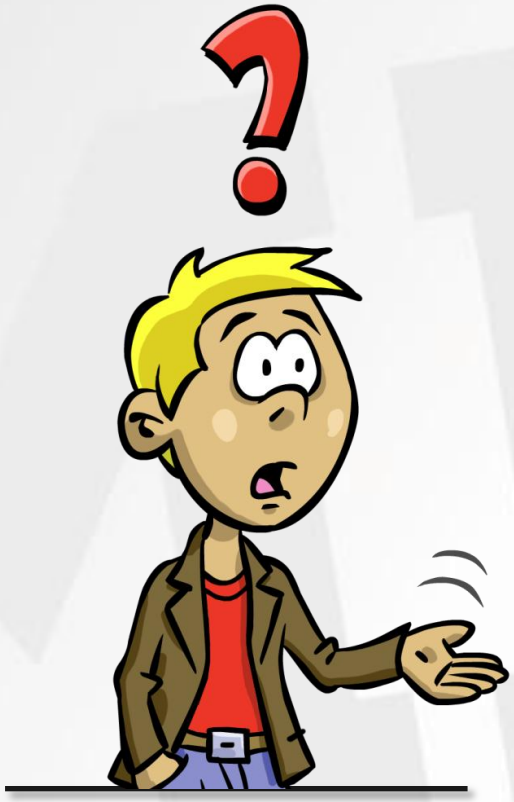

De combien d'assurance vie ai-je besoin?

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

COMBIEN D'ASSURANCE VIE?

Cela dépend de vos obligations financières

Événements/situations	Impact sur les obligations financières
Naissance d'un enfant	↑
Achat d'une maison	↑
Études des enfants	↑
Départ des enfants	↓
Finir de payer son hypothèque	↑
Mise sur pied d'une entreprise	↑
Recevoir un héritage important	↓

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BLOC D. LES ASSURANCES DE PERSONNE (ASSURANCE VIE)

Vos projets.
Nos ressources.

DE COMBIEN AVEZ-VOUS BESOIN?

MONTANT À ASSURER =

VOS AVOIRS ET LA CAPACITÉ DE PAYER DE VOS PROCHES

- Coûts liés au décès (funérailles et règlement de succession)
- Dettes (hypothèque, cartes de crédit, prêts)
- Impôt à payer sur votre succession (assurance vie non imposable)
- Frais de subsistance de votre conjoint et enfants (frais annuels x nombre d'années où ils en auront besoin), y compris les nouveaux besoins.

–

VOS OBLIGATIONS FINANCIÈRES AU DÉCÈS

- Valeur de votre maison
- Vos épargnes
- Autres sources de prestation de décès (par exemple, un régime de retraite)
- Revenus de votre conjoint

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BLOC D. LES ASSURANCES DE PERSONNE (ASSURANCE VIE)

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

DE COMBIEN AVEZ-VOUS BESOIN?

Calculatrice interactive:

Ouvrir le lien pour y accéder

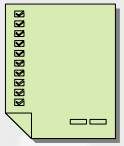

Calcul du montant d'assurance vie dont j'ai besoin

Article	Montant estimatif?
A. Coûts liés au décès	0,00 $
Frais des funérailles	0,00 $
Coût du règlement de la succession (y compris les taxes)	0,00 $
B. Dettes et autres dépenses	0,00 $
Solde hypothécaire	0,00 $
Cartes de crédit	0,00 $
Autres dettes	0,00 $
C. Biens	0,00 $
Valeur de la maison et des possessions	0,00 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

Que recommandez-vous à nos deux collaborateurs concernant leurs assurances vie?

Mathieu
- 30 ans, célibataire
- Pas d'enfant
- Travaille à temps plein (27 000 $ par année)
- Locataire

Irma
- 34 ans, en couple
- 3 enfants (12, 8 et 6 ans)
- Travaille à temps plein (21 800 $ par année)
- Propriétaire de sa maison

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

DEMANDE D'ASSURANCE

- Déclaration de bonne santé
  - Déclaration générale
  - Petits montants
  - Exclusions plus importantes
  - En général, l'assurance entre vigueur
  - à la signature
- Questionnaire détaillé
  - Plus gros montants
  - Parfois, examen médical requis
  - L'assurance entre en vigueur quand le questionnaire est révisé et accepté par l'assureur

Il est important d'être honnête et complet dans ses réponses, sans quoi l'assureur pourrait annuler la police ou refuser de payer à votre décès.

Exercice :
Examiner le questionnaire du produit de MMFQ

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOCK E: ASSURANCES EN CAS DE MALADIE ET D'INVALIDITÉ

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

CONTENU

1. Fonctionnement de différents types d'assurances liés à la maladie, un accident ou l'invalidité
2. Régimes publics qui paient des indemnités lors d'une maladie, d'un accident ou d'une invalidité
3. Assurance invalidité offerte par la MMFQ
4. Évaluer ses besoins d'assurance invalidité

Vos projets.
Nos ressources.

TYPES D'ASSURANCE

- Assurance accident
- Assurances maladie
  - Assurance maladie complémentaire : frais médicaux, médicaments, hospitalisation
  - Soins de longue durée
  - Maladies graves
  - Assurance voyage
- Assurances invalidité
  - Assurance salaire
  - Assurance crédit

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE ACCIDENT

- Paie un montant prédéterminé, en tout ou en partie si une personne subit une perte corporelle à la suite d'un accident
  - Perte d'une main, d'une jambe (ex. 25 à 50 %)
  - Paraplégique, hémiplégique (ex. 75 % à 100 %)
  - Décès (ex. 100 %)
- Peut couvrir
  - Des modifications de la maison à la suite d'un accident
  - Des frais d'études pour se préparer à un nouveau métier en raison d'une nouvelle limite corporelle
  - Le retour d'une personne qui subit un accident à l'étranger

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE MALADIE

- Programme provincial (RAMQ)
  - Soins d'un médecin inscrit au régime public
  - Chambre commune à l'hôpital
  - Médicaments et traitement à l'hôpital
  - Médicaments prescrits en pharmacie si vous êtes inscrit à l'assurance médicaments provinciale
- Assurance maladie complémentaire
  - Chambre d'hôpital à deux ou un lit (semi-privée, privée)
  - Médicaments prescrits en pharmacie (si assurance privée ou collective)
  - Soins paramédicaux (chiro, physio, psychologue, etc.)
  - Équipement médical (chaise roulante)
  - Soins de la vue (examens, lunettes et verres)
  - Soins dentaires

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

- De façon générale, ne couvre pas les soins d'un médecin en clinique privée sauf certains examens et procédures tels que
  - Vaccins
  - Examens diagnostiques (échographie, colonoscopie)
  - Certains traitements
- Peut couvrir les soins de longue durée
  - À la maison ou en hébergement
  - Peut être dans un contrat d'assurance maladie global ou un contrat séparé

RÉCLAMATION - EXEMPLE

Médicaments

Coût du médicament	100 $
Franchise (5 $ / méd).	- 5 $
Montant après franchise	95 $
Co-assurance (80 %)	x 80 %
Montant remboursé	76 $

La part que vous devez assumer :

Franchise	5 $
Co-paiement de 20 %	9 $
Total	24 $

Le régime provincial d'assurance médicaments limite à 992 $ par année (2013) le montant total que vous devez débourser sur les médicaments assurés

Vous pouvez déduire les frais médicaux que vous avez payés dans votre déclaration de revenus (au-dessus d'un certain seuil)

BESOIN D'UNE ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE?

- Avez-vous une assurance maladie complémentaire avec votre employeur ou l'employeur de votre conjoint?
- Votre famille a-t-elle des risques de maladie particuliers?
- Si les seuls frais usuels sont
  - Des médicaments de temps à autres… ils sont couverts par le régime d'assurance médicaments
  - Quelques visites chez un chiropraticien
  - Nettoyage et examens des dents
  - Lunettes pour un membre de la famille

  … vous pourriez établir un budget sans recourir à l'assurance

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE MALADIES GRAVES

- Verse un montant forfaitaire de votre vivant si vous êtes affligé d'une maladie grave généralement pour plus de 30 jours
  - Cancer, Alzheimer, etc.
- Le montant peut être utilisé comme le voulez, sans restriction puisque l'assureur pait le montant assuré convenu (comme une assurance vie, mais de votre vivant)
  - Utilisations possibles : soins à l'étranger, soins à domicile, cesser de travailler

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

ASSURANCE MALADIES GRAVES

- Option de remboursement des primes
  - Si vous n'utilisez pas l'assurance pendant la période du contrat (ex. après 10 ans)
  - Si vous décédez durant la période du contrat sans avoir utilisé l'assurance, les primes peuvent être remboursées à votre succession
- Ce n'est pas une assurance vie, mais bien une assurance en cas de diagnostic d'une maladie grave assurée

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE VOYAGE

- Protection contre certains imprévus
  - Blessures accidentelles
  - Décès accidentel
  - Vol de bagages
- Quelques exemples de frais couverts
  - Soins médicaux et hospitalisation
  - Retour par avion avec équipement spécialisé
  - Visite d'un proche
  - Frais d'annulation du voyage et autres frais liés à l'imprévu
- Peut exclure une maladie dont vous souffrez avant de partir
- Ne couvre pas les soins prévus à l'étranger

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE VOYAGE

- La RAMQ rembourse de faibles montants comparativement au coût réel

Exemple :
Vous êtes en voyage en Floride et vous avez un violent mal de ventre.
Vous allez à l'urgence et vous êtes hospitalisé pendent 3 jours.

	Coûts des services reçus	Montants assumés par la RAMQ	Montants à votre charge
Services hospitaliers (3 jours)	25 000 $	300 $	24 700 $
Services médicaux	1 000 $	435 $	565 $
Total	26 000 $	735 $	25 265 $

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Source: Autorité des marchés financiers / Comment choisir vos assurances sur la vie et la santé?

ASSURANCE INVALIDITÉ

- Si vous êtes incapable de gagner un revenu en raison d'un invalidité
- Que signifie être « invalide »? Différentes définitions possibles:
  - Propre occupation : incapable d'effectuer votre travail régulier
  - Toute occupation raisonnable : incapable d'effectuer tout travail pour lequel vous êtes raisonnablement qualifié
  - Toute occupation rémunératrice… de façon permanente
- Assurance peut payer, selon le contrat
  - Une partie de vos revenus habituels (assurance salaire), ex. 60 % de votre salaire chaque mois
  - Un montant prédéterminé chaque mois

PRESTATION D'INVALIDITÉ

- Période de carence
  - Au début de l'invalidité, période durant laquelle vous êtes invalide mais qui ne donne pas droit à un paiement (ex. les 60 premiers jours)
  - Assurez-vous de pouvoir acquitter vos obligations régulières durant cette période
- Durée des paiements
  - Jusqu'à 65 ans si toujours invalide selon la définition de l'assureur
    - La définition peut être plus restrictive après un certain temps
- Prestation imposable si la prime est payée par l'employeur

ASSURANCE INVALIDITÉ – TRAVAILLEUR AUTONOME

- Contrat d'assurance invalidité individuel
- Basé sur le type d'emploi occupé et l'état de santé
  - Plus l'occupation est de type « risqué » sur le plan des accidents et des blessures, plus la prime sera élevée
  - Exige des preuves de bonne santé plus ou moins élaborées selon le cas
  - L'assureur pourrait imposer des exclusions sur certains types d'invalidité
- Le montant assuré dépendra des revenus que vous pouvez justifier (selon les exigences de l'assureur)
- La prestation est le montant assuré prédéterminé et non pas un pourcentage de vos revenus
- Pour réduire votre prime : allonger la période de carence

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE INVALIDITÉ – TRAVAILLEUR AUTONOME

- Assurance emploi – prestation en cas de maladie
  - 55 % du salaire assurable, max. 514 $ / semaine (2014)
  - Attente de 2 semaines, payable pendant 15 semaines
  - Travailleurs autonomes peuvent s'inscrire
- CSST – accident ou maladie du travail
  - 90 % du salaire net (salaire brut maximum assurable : 69 000 $)
  - Indemnité forfaitaire pour perte permanente
  - Frais médicaux
  - Travailleurs autonomes peuvent s'inscrire
- RRQ – prestation d'invalidité
  - Invalidité grave et permanente
  - 3 mois d'attente, payable jusqu'à 65 ans
  - Rente maximale : 1 236,32 $ / mois (2014)
  - Les travailleurs autonomes y participent

NOTE : ces renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Il faut s'en remettre à chaque organisme pour les détails exacts.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

ASSURANCE CRÉDIT (INVALIDITÉ)

- Assurance hypothèque/prêt : vos paiements hypothécaires ou sur votre prêt sont payés par l'assurance pendant une certaine période si vous êtes invalide
- Période de carence (quelques mois)
- Durée maximale de paiement, par exemple 24 mois
- Cette assurance est parfois offerte par le prêteur
- Les primes ne sont pas liées au type d'emploi que vous effectuez

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE INVALIDITÉ OFFERTE PAR LA MMFQ

- Assurance invalidité liée au prêt
  - Si vous êtes incapable de travailler à cause d'une maladie ou d'un accident
  - Le remboursement mensuel du prêt est versé pendant un maximum de _____, après un délai de carence de _____ jours
  - Si la période restante du terme est moins que 24 mois, la prestation d'invalidité arrête lorsque le prêt est remboursé
  - Ne couvre pas les invalidités qui surviennent dans les 12 premiers mois liés à un problème de santé pour lequel vous aviez eu des soins dans les 12 mois précédents la date d'effet de l'assurance

À REVOIR SELON LE PROGRAMME RETENU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE CRÉDIT (INVALIDITÉ)

- Une personne sur trois connaîtra au moins une période d'invalidité de 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans
- Avec quoi pourriez-vous vivre si vous deveniez invalide et incapable de gagner votre vie?
- Combien pourriez-vous obtenir des régimes publics?

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

ASSURANCE CRÉDIT (INVALIDITÉ)

- De combien de revenus avez-vous besoin pour vivre si vous êtes incapable de travailler?
- Aurez-vous les mêmes dépenses que maintenant?
  - Aucune ou moins de dépenses liées au travail
  - Dépenses additionnelles causées par votre invalidité?
- Une méthode simple :
  - Si vous pensez que vos besoins seront similaires, il faut remplacer environ entre 80 et 90 % de votre salaire net (après impôt)

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BLOC E. ASSURANCES EN CAS DE MALADIE ET D'INVALIDITÉ

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

DE COMBIEN AVEZ-VOUS BESOIN?

MONTANT À ASSURER =

VOS AVOIRS ET REVENUS D'AUTRES SOURCES EN CAS D'INVALIDITÉ

- Prestations des régimes publics
- Vos épargnes (mais attention de ne pas nuire à votre sécurité financière à long terme)
- Revenus de votre conjoint

−

VOS OBLIGATIONS FINANCIÈRES EN CAS D'INVALIDITÉ

- Frais de subsistance habituels, y compris les nouveaux besoins

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

CALCULEZ VOS BESOINS D'ASSURANCE INVALIDITÉ

Calcul du montant d'assurance invalidité dont j'ai besoin

Mes avoirs et revenus d'autres sources en cas d'invalidité	
Assurance emploi (invalidité, 15 semaines)	
Mes épargnes (portion que vous voulez utiliser)	
Revenu de mon conjoint	
Total des revenus	- $

Obligations financières en cas d'invalidité	
Paiement de l'hypothèque ou loyer	
Paiements sur d'autres prêts et cartes de crédit	
Épicerie	
Chauffage	
Vêtements	
Téléphone / télévision / internet	
Frais de garde	
Autres dépenses (voir votre budget)	
Total des obligations	- $

Revenus moins obligations	- $

Si le total est positif, cela signifie que vous avez assez de revenus pour couvrir vos obligations.
Si le total est négatif, vous devriez prévoir ce montant comme assurance invalidité

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

Que recommandez-vous à Irma concernant l'assurance invalidité?

Irma

- 34 ans, en couple
- 3 enfants (12, 8 et 6 ans)
- Travaille à temps plein, 21 800 $ par année
- Son conjoint travaille à temps plein (27 300 $ par année)
- Propriétaire de sa maison (850 $ / mois)
- Épicerie : 600 $ / mois
- Téléphone et internet : 100 $ / mois
- Hydro : 80 $ /mois
- Vêtements : 400 $ aux six mois
- Frais de garde : 140 $ / mois par enfant
- Assurances (vie, santé, responsabilité) : 320 $

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOCK F: LES ASSURANCES BIENS ET RESPONSABILITÉ (AUTO ET HABITATION)

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

CONTENU

1. Fonctionnement des assurance auto et habitation
2. Ce que couvre l'assurance habitation :
   - Maison, condo ou loyer
   - Entreprise à domicile – quoi faire
3. Notions sur la responsabilité civile
4. Évaluer ses besoins en assurance habitation

ASSURANCE AUTO

- Assurance minimale obligatoire (au Québec)
  - Responsabilité civile de 50 000 $ pour les dommages matériels causés à autrui lorsque vous avez un accident
- Assurance facultative
  - Assurance responsabilité civile plus élevée pour les dommages matériels et corporels, causés dans un accident à l'extérieur du Québec
  - Assurance collision pour le coût des réparations de votre véhicule en cas d'accident
  - Assurance multirisque pour les dommages résultant d'un vol, d'un incendie, de vandalisme, etc.
  - Habituellement, ne couvre pas les biens volés dans votre véhicule (bâtons de golf, appareils électroniques)

PRIMES D'ASSURANCE AUTO

- L'âge, le sexe et les années d'expérience du conducteur
- Le dossier du conducteur
- Le modèle et l'année de la voiture
- L'endroit où vous habitez
- Si vous utilisez votre voiture pour aller travailler
- Si vous travaillez avec votre voiture
- Si vous faites beaucoup de kilomètres

Plus récemment…

- Certaines compagnies offrent des produits qui tiennent compte du comportement du conducteur (vitesse, accélération, kilométrage)

L'EFFET D'UN ACCIDENT SUR VOTRE PRIME

- Si vous frappez une autre voiture au Québec
  - Votre assureur paiera les dommages à votre voiture
  - L'assureur de l'autre voiture paiera les dommages à sa voiture
    - Extérieur du Québec : varie selon la législation
- Si vous êtes tenu responsable
  - Noté à votre dossier de conducteur
  - Potentiel de surprime à payer à compter du prochain renouvellement pendant quelques années
- Si vous n'êtes pas tenu responsable
  - Pas de surprime, mais le tout est noté à votre dossier de conducteur. Un conducteur qui a la fâcheuse habitude d'avoir des accidents non responsables commence à représenter un risque plus élevé, et cela pourrait affecter ses primes

ASSURANCE HABITATION

- Divers types
  - Assurance habitation
  - Assurance de condominium ou copropriété
  - Assurance pour locataire

RISQUES/ÉVÉNEMENTS ASSURÉS

- Impact d'un avion ou d'un véhicule
- Courant électrique
- Explosion
- Incendie et fumée
- Foudre
- Émeute
- Vol
- Vandalisme
- Dégâts d'eau (soudaine et accidentelle)
- Vent et grêle

DOMMAGES ET PERTES ASSURÉS

- Lors d'un événement/risque couvert, l'assurance couvre les dommages et les pertes suivants:
  - Perte de votre propriété
  - Perte et dommages à vos biens intérieurs et extérieurs
  - Perte de vos biens personnels dans votre véhicule automobile
  - Dommages causés à un tiers qui visite votre maison (ex. se blesse en glissant dans les escaliers)
  - Dommages accidentels causés à la propriété d'autrui (ex. si un feu se propage chez le voisin)
  - Frais de subsistance si vous ne pouvez habiter votre maison pendant un certain temps
  - Autres, selon le cas

RISQUES NON ASSURÉS

- Une assurance habitation n'est pas un contrat d'entretien
- Inondations ou dégâts d'eau causés par des débordements de plans d'eau
- Glissements de terrain, tremblements de terre
- Dommages causés par le bris d'une conduite extérieure
- Dommages causés par l'application volontaire de chaleur (vêtements dans la sécheuse)
- Dommages causés par les insectes et rongeurs
- Pollution
- Actes criminels du titulaire du contrat
- Guerre, terrorisme, etc

QUELLE VALEUR SERA REMBOURSÉE?

VALEUR À NEUF

Coût réel de remplacement d'un bien détruit ou endommagé couvert par le contrat.

PRIMES SOUVENT PLUS ÉLEVÉES.

Coût d'une télévision neuve

VALEUR AU JOUR DU SINISTRE

Coût du bien à l'état neuf, moins toute perte de valeur compte tenu de l'âge du bien.

PRIMES GÉNÉRALEMENT MOINS ÉLEVÉES.

Coût d'une télévision usagée

CONDO OU COPROPRIÉTÉ

- Votre assurance condo couvre :
  - Dommages causés à la structure intérieure de votre unité de logement
  - Vos biens personnels
  - Responsabilité civile chez vous
  - Dommages accidentels que vous causez à une autre unité
- Le syndicat de copropriétaire détient un autre contrat
  - Structure extérieure du bâtiment
  - Aires communes

LOCATAIRES

- Dommages ou vol de vos biens dans votre appartement
- Vol de vos biens dans votre véhicule automobile
- Dommages accidentels que vous causez à votre logement ou au bâtiment
- Blessures accidentelles de vos visiteurs

Exemple :
Votre baignoire déborde…
l'assurance peut couvrir les dommages causés à votre logement, au logement en-dessous et au bâtiment.

PRIMES D'ASSURANCE HABITATION

- Facteurs pris en compte
  - Type de maison
  - Matériaux de construction
  - Âge de construction, dimensions, emplacement
  - Type de chauffage
  - Distance de la borne d'incendie
  - Taux de criminalité dans votre quartier
  - Vos antécédents en matière de réclamation
- Réduire vos primes
  - Détecteurs de fumée
  - Alarme contre les effractions
  - Assurance auto et habitation avec le même assureur
  - Choisir une franchise plus élevée

ENTREPRISE À DOMICILE

- L'assurance habitation ne couvre pas votre entreprise à domicile
  - Perte et dommages causés à vos biens d'entreprise (sauf livres, outils et instruments, jusqu'à un certain montant, ex. 2 000 $, seulement dans votre habitation)
  - Les échantillons et marchandises à vendre que vous gardez chez vous
  - Responsabilité civile liée à vos activités d'entreprise
    - Ex. un livreur qui glisse sur les escaliers extérieurs
  - Biens d'entreprise dans votre véhicule automobile

ENTREPRISE À DOMICILE

- En tout temps, déclarez votre activité d'entreprise à domicile à votre assureur habitation
  - Pour couvrir au minimum les livres, outils et équipements qui peuvent être couverts sous votre police d'assurance habitation
  - Si vous ne le faites pas, l'assureur pourrait annuler votre police, surtout si le risque est important
- Envisagez une assurance d'entreprise si vous ne pouvez pas assumer les pertes potentielles liées à votre entreprise

SUFFISAMMENT D'ASSURANCE?

Votre police d'assurance habitation couvre-t-elle la valeur de tous vos biens?

Faites un inventaire de vos biens
http://www.infoassurance.ca/fr/documents/inventaires-biens/
(fichier Excel disponible sur internet)

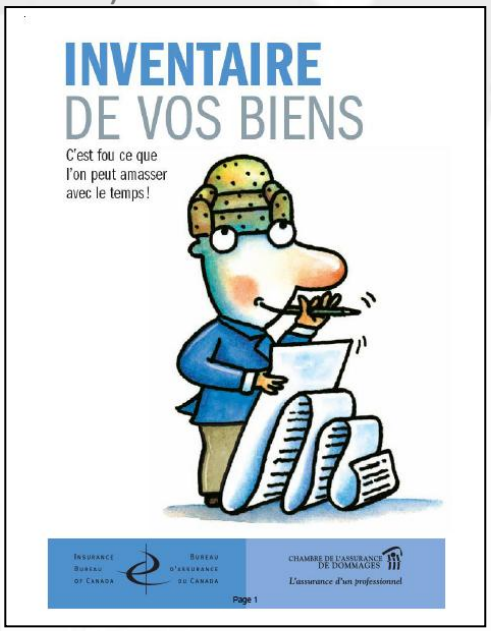

MMF. MUTUELLE DE MICROFINANCE (QUÉBEC)

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

BLOCK G: COMMENT SE PROCURER DE L'ASSURANCE

On commence tous quelque part…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

CONTENU

1. Où vous procurer une assurance?
2. Choisir une compagnie d'assurance
3. Droits des consommateurs
4. Choisir son intermédiaire de marché
5. Conseils d'achat
6. Réclamer
7. Fraude en matière d'assurance
8. Responsabilités des consommateurs
9. Pour aller plus loin…

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

OÙ VOUS PROCURER UNE ASSURANCE?

- Compagnie d'assurances
- Agent d'assurances
  - Vend les produits d'une seule compagnie
- Courtier d'assurances
  - Vend les produits de plusieurs compagnies
- Institution financière
  - Pour certains produits d'assurance
- Prêteur ou vendeur/distributeur non agréé
  - Pour certains produits d'assurance

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

CHOISIR UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avant d'acheter :

- Vérifiez si la compagnie est enregistrée
  - Communiquez avec l'organisme de réglementation de votre province ou territoire (au Québec : Autorité des marchés financiers)
- Vérifiez si la compagnie est membre d'Assuris ou PACICC
  - www.assuris.ca ou www.pacicc.com
  - Ces agences protègent vos contrats d'assurance jusqu'à un certain montant si la compagnie d'assurance fait faillite

Vos projets.
Nos ressources.

DROITS DES CONSOMMATEURS

- Obtenir des renseignements clairs et complets
  - Police et couverture
  - Processus de réclamation
  - Façon dont les prix sont calculés
  - Façon dont votre courtier ou agent est rémunéré
- Obtenir des services professionnels et justes
- Obtenir le règlement de votre réclamation ou plainte dans le délai prescrit
- Savoir que vos renseignements personnels sont communiqués uniquement aux personnes autorisées

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

CHOISIR SON INTERMÉDIAIRE DE MARCHÉ

- Votre intermédiaire de marché est-il un agent ou un courtier?
- Est-il en règle avec l'Autorité des marchés financiers
  - http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-corpo.html
- Est-il à l'écoute de vos besoins?
- Semble-t-il faire pression pour que vous achetiez certains produits ou augmentiez vos montants d'assurance?
- Répond-il à vos questions à votre satisfaction (c'est vous le client!)?
- Vous laisse-t-il le temps de réfléchir?
- Savez-vous comment il est rémunéré?
- Vous explique-t-il comment vous pouvez annuler si vous changez d'idée?
- Vous met-il en confiance?
- Connaissez-vous des gens qui font affaire avec lui?

Vos projets.
Nos ressources.

CONSEILS D'ACHAT

- Magasinez pour comparer la couverture et le prix
- Procurez-vous suffisamment d'assurance compte tenu de la valeur de ce que vous voulez assurer
- N'achetez pas un produit d'assurance dont vous n'avez pas besoin
- Choisissez une franchise ou un délai de carence de manière à réduire vos primes tout en vous procurant une assurance adéquate
- Examinez la police attentivement
  - Posez des questions si vous ne comprenez pas
  - Annulez pendant le délai de grâce au besoin

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Vos projets.
Nos ressources.

RÉCLAMER

- Communiquez avec l'assureur dès que possible
- Fournissez tous les documents nécessaires, ex. :
  - Rapport de police (collision ou vol)
  - Relevé des biens du ménage
  - Certificat de décès pour l'assurance vie
- Faites uniquement les réparations autorisées par l'assureur pour réduire les dommages

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FRAUDE EN MATIÈRE D'ASSURANCE

- La fraude à l'endroit d'un assureur fait grimper les coûts de l'assurance
- La fraude peut avoir les conséquences suivantes :
  - des sanctions pénales
  - le refus d'une réclamation
  - un procès pour coûts et dommages
  - un refus de demande de couverture dans le futur

Vos projets.
Nos ressources.

RESPONSABILITÉS DES CONSOMMATEURS

- Fournir des renseignements complets et exacts
- Payer les primes à temps
- Informer l'assureur des changements qui pourraient avoir un effet sur le risque
- Entretenir les biens assurés pour qu'ils soient en bon état
- Prendre des mesures raisonnables pour limiter les dommages

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

POUR ALLER PLUS LOIN…

- Autorité des marchés financiers
- Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes
- Bureau d'assurance du Canada
- Agence de la consommation en matière financière du Canada

SOURCES D'INFORMATIONS

Vos projets.
Nos ressources.

Toutes les publications suivantes ont été téléchargées d'internet en 2013.

- Agence de la consommation en matière financière du Canada, programmes éducatifs : http://www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/programmesEducatifs/Pages/home-accueil.aspx
  - Mieux comprendre les assurances
  - Vos outils financiers : Assurances
- Assuris : www.assuris.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

SOURCES D'INFORMATIONS

Vos projets.
Nos ressources.

- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. : www.clhia.ca :
  - Guide sur l'assurance vie
  - Guide sur l'assurance invalidité
  - Guide sur l'assurance soins de longue durée
-
- Autorité des marchés financiers, section pour le consommateur (assurances) : http://www.lautorite.qc.ca/fr/assurance-conso.html
  - Comment choisir vos assurances sur la vie et la santé
- Bureau d'assurance du Canada : www.ibc.ca
  - Tout sur l'assurance habitation
  - Assurez votre entreprise à domicile
  - Introduction à la gestion du risque

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

SOURCES D'INFORMATIONS

Vos projets.
Nos ressources.

- CSST : www.csst.qc.ca
- Régie d'assurance maladie du Québec : www.ramq.gouv.qc.ca
- Régie des rentes du Québec : www.rrq.gouv.qc.ca
- Société d'assurance automobile du Québec : www.saaq.gouv.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

ATELIER 3

LES ASSURANCES PERSONNELLES

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

EN PARTENARIAT AVEC

CRÉ Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

INFORMATION

Mutuelle de microfinance (Québec)
(418) 525-0139
www.mmfquebec.com

MMF.
Vos projets.
Nos ressources.